

les Parcours

RÈGLEMENT

Dans le cadre du festival photographique **PHOT'AIX 2017** qui aura lieu en octobre 2017, l'association Fontaine Obscure organise dans divers lieux de la ville d'Aix en Provence des expositions photographiques qui ont pris le nom de « **PARCOURS** » car elles sont organisées comme des parcours à travers la ville, elles s'accompagnent également de visites commentées.

Article 1 : Conditions de participation

«Les Parcours» sont ouverts à tous les photographes sans conditions. La participation est gratuite.

Article 2 : Thèmes

Les candidats peuvent proposer des séries de photos sur l'un des thèmes suivants :

“Portraits”, “Fragilité” et “thème libre”

Il est possible d'envoyer un dossier dans chacune des catégories mais un seul sera retenu, à l'appréciation du jury.

Article 3 : Modalités de participation

Les candidats doivent adresser à la Fontaine Obscure **avant le 30 avril 2017 exclusivement par WETRANSFER (<http://wetransfer.com>)** à parcours@fontaine-obscure.com, un dossier contenant :

- une fiche de renseignements sur l'auteur dûment remplie
- une série cohérente de 10 à 15 photographies **représentative de l'exposition proposée** et exprimant un vrai regard d'auteur
- une note d'intention sur le projet proposé
- une brève présentation de l'auteur
- les caractéristiques techniques des tirages d'exposition (formats, supports)
- les fichiers des photos doivent être au **format jpeg, 72 dpi, 1900 pixels pour le plus grand côté. Chaque dossier ne devra pas excéder les 20 Mo**
- Le règlement ci-dessous signé

IMPORTANT !!! Aucun dossier papier ni CD ou DVD ne sera accepté.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Article 4 : Sélection

Le comité de sélection est constitué de photographes membres de la Fontaine Obscure. Ses décisions sont sans appel. **Les candidats seront informés de leur sélection ou non sélection au plus tard fin juin 2017.**

En cas de sélection, vous devrez nous faire parvenir dans un délai de 15 jours maximum suivant la réception du mail de sélection :

- La convention et le règlement signés
- Une courte biographie
- Un texte de présentation de la série, comprenant vos nom, prénom ou pseudo ainsi que le titre de la série, ces informations pourront être reprises sur les documents officiels.
- Cinq photos issues de la série sélectionnée en HD, 300 dpi, qui servira à la communication (flyers, catalogue du festival, diaporama diffusé lors du vernissage, communication internet) - NB : Pour les besoins du flyer, la photo peut être recadrée par nos soins.

Article 5 : Expositions

Les expositions ont pour cadre différents lieux de la ville d'Aix en Provence. L'affectation des photographes aux lieux est faite par le comité de sélection en liaison avec les responsables de ces lieux.

NB : dans quelques rares lieux, la durée d'exposition peut être inférieure à celle du festival, les photographes sélectionnés en seront avertis.

IMPORTANT : Les photographes sélectionnés s'engageront à prendre à leur charge les tirages et supports de photos, leur transport ainsi que l'accrochage et le décrochage de celles-ci en liaison avec les responsables des lieux d'exposition, en signant une convention avec la Fontaine Obscure. De plus, la présence des photographes est souhaitée lors des parcours commentés.

Article 6 : Prix Fontaine Obscure

A l'issue du festival, les équipes des parcours et de la Fontaine Obscure désigneront un lauréat parmi les photographes de la sélection 2017.

Le lauréat se verra offrir l'opportunité d'exposer à la galerie Fontaine Obscure pendant un mois lors du festival Phot'Aix 2018, c'est à dire l'année suivante.

Article 7 : Autorisations

Les photographes sélectionnés autorisent la Fontaine Obscure à utiliser et reproduire partiellement ou totalement leurs œuvres, à titre promotionnel sur les supports et dans les média de communication.

Article 8 : Responsabilités

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, la Fontaine Obscure se réserve le droit d'écourter ou d'annuler ce festival ainsi que le prix Fontaine obscure et ne serait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice subi par les photographes.

Article 9 : Application du règlement

La participation à la sélection implique de la part des candidats l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du festival.

Fait le :

Signature :

fontaine  obscure

24 av Henri Poncet 13090 Aix en Provence

Tel. +33 442 278 241 contact@fontaineobscure.com www.fontaine-obscure.com

Association N° 131000597 régie par la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif déclarée à la sous
préfecture d'Aix en Provence